FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340 N° 37 Juillet / Août / Septembre 2017

Edito du Président

Le 1er semestre est terminé : l'eau manque. L'angoisse est là chez beaucoup d'interlocuteurs : les pêcheurs, les usagers, les élus et responsables, et le tout public. Quelle quantité de pluviométrie depuis juin 2016 ? Trop peu. Va-t-on vers la sécheresse, le manque d'eau, les restrictions attendues, pas encore annoncées ? On ne peut pas gérer la pluie, mais on doit TOUS protéger la ressource. La Marne et les Ardennes, nos proches voisins sont en alerte. On attend la convocation du Comité sécheresse.

Après un début national hésitant dû au froid, la vente de cartes s'est bien ressaisie jusqu'ici. La pêche de compétition a le vent en poupe : bravo aux champions laonnois qualifiés pour la Biélorussie l'an prochain, aux organisateurs des compétitions (feeder à Monampteuil, au coup à St Quentin pour ces championnats du monde tant attendus). Le Tour de France, durant ce mois de juillet, sera encore aux couleurs de « Génération Pêche » avec une mobilisation de terrain du tissu associatif, pour les régions traversées.

Les AG de tous niveaux sont terminées, dernière en date celle de la FNPF qui a validé par vote :

Les tarifs CPMA 2017
Le changement de date d'ouverture du brochet.
La décision du tout internet national au 15/12/2018.

En cette veille de congés, bonnes vacances à tous, au bord de l'eau quel que soit l'endroit, et paradoxalement, ne maudissez pas la pluie si elle arrive, ce serait une aubaine pour la suite.

J-P Mouret
Président fédéral

Continuité écologique

Un chantier de **restauration** de la **continuité écologique**, porté par la Fédération, a été initié à l'automne 2016 à Essises sur le Dolloir (affluent de la Marne).

La première phase des travaux a consisté à déboiser la zone, supprimer l'ouvrage (dont la hauteur faisait plus de 2 mètres!), puis recréer un lit d'étiage du cours d'eau par un important travail de terrassement.

Début mai, l'entreprise « Forêts & Paysages » a procédé au **terrassement des berges en pente douce** et déposé de nombreux **blocs dans le lit mineur** dans le but de **diversifier les habitats**.

Un **géotextile ensemencé** a été installé sur les berges nues afin de faciliter leur végétalisation.

Des **hélophytes**, plantes semi-aquatiques, ont également été plantées en berges. Ces travaux, d'un montant global d'un peu plus de 30 000 €, sont financés à 100% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Dépôts sauvages!!!

Les abords de rivières, canaux, ou plans d'eau (et d'une manière plus large les espaces naturels) **ne sont pas des déchetteries** ! C'est malheureusement ce que pensent certaines personnes irrespectueuses…

Des déchets sont souvent déposés, notamment aux abords des plans d'eau fédéraux. Le pire est de constater que **parfois les pollueurs sont des pêcheurs**, censés être en toute logique les premiers protecteurs des milieux aquatiques…

Pour rappel, selon l'article R635-8 du code pénal est « puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe (1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »

En cas d'**observation de dépôts**, n'hésitez pas à nous remonter les **informations** (lieux, numéro de plaque du véhicule, tickets de caisse ou factures retrouvés dans les déchets, etc…), ou auprès des **gardes particuliers** ou de l'**ONCFS**.

Etude rempoissonnement

De 2014 à 2015 et dans le cadre du projet de recherche *SALMOINVADE*, une équipe de recherche de l'Université de Toulouse a entrepris la mise en place d'une **étude** sur la **gestion des milieux aquatiques continentaux** et des **populations de poissons d'eau douce** en France auprès d'AAPPMA.

Cette étude a été un succès avec un taux de réponse très élevé permettant d'obtenir une **bonne vision** des **problématiques** et **pratiques de gestion** telles que le **repeuplement** par les associations de pêche.

Une synthèse des résultats de cette étude est maintenant disponible au lien suivant :

http://enquete-aappma.ups-tlse.fr

Faucardage

La dernière tranche des travaux pluriannuels (2015/2017) de **faucardage des étangs fédéraux** vient de démarrer aux plans d'eau du **Canivet** pour une durée d'environ deux semaines) avant de procéder au faucardage d'une partie des queues d'étang du **plan d'eau de l'Ailette**. Sur ce dernier, les opérations de faucardage devront être limitées et réalisées en collaboration avec le Syndicat Mixte de l'Ailette du fait de la **problématique des cyanobactéries**.

Championnat du monde de pêche à St-Quentin

Dans le cadre du **Championnat du monde des clubs de pêche au coup** qui se tiendra les 29 et 30 juillet 2017, le **règlement officiel de la compétition** (disponible au lien suivant : ***http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=KECJQUO0CAD2***) prévoit une **interdiction totale de la pêche** sur les secteurs concernés par la manifestation pendant une durée de **14 jours consécutifs** précédent le 1er jour d'entrainement des compétiteurs, soit du 9 au 23 juillet inclus. L'entrainement des compétiteurs aura lieu du 24 au 28 juillet et la compétition les 29 et 30 juillet. La pêche sera donc uniquement réservée aux compétiteurs pendant cette période.

Les **secteurs** interdits à la pêche du 9 au 23 juillet puis réservés aux compétiteurs du 24 au 28 juillet sont les suivants :

- Canal de Saint-Quentin : du pont de l'Avenue Eric Jaulmes (RD679) jusqu'au pont de l'ancienne voie ferrée sur la commune de Saint-Quentin, soit 3,5 kilomètres
- Canal de Saint-Quentin : du pont de la RD8 jusqu'à la station d'épuration de Jussy sur la commune de Jussy, soit un linéaire de 950 mètres.

Le secteur du bras mort de Séraucourt-le-Grand, initialement concerné, n'est finalement pas retenu pour la manifestation.

Pour en savoir plus sur le déroulement de la manifestation, retrouvez le programme complet en téléchargement au lien suivant : ***http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=M6H0E9EDRACS***

A l'occasion de cette manifestation, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tiendra un **stand** et proposera **différentes activités** : tapis de lancer, panneaux d'information, simulateur de pêche (sous réserve)…

Problématique cyanobactéries à l'Ailette

L'**étude** relative à la **problématique de prolifération de cyanobactéries*** continue mais d'ores-et-déjà certaines actions à mettre en place émergent et nous concernent directement…

La Fédération persiste à croire que la plupart de nos **pratiques** n'ont qu'un **impact infime** sur la **prolifération de cyanobactéries**, mais d'autres peuvent avoir plus d'impacts, notamment les **pratiques d'amorçage** qui contribuent à alimenter le plan d'eau en phosphore, lui-même à l'origine des proliférations de cyanobactéries (sans pour autant qu'elles en soient la cause principale).

Cependant, la Fédération ne souhaite pas se comporter comme elle ne supporte pas que les autres le fassent, à savoir mettre la tête dans le sable en disant que les seuls responsables sont les autres usagers/acteurs. La Fédération va donc mettre en œuvre tout ce qu'elle peut afin de **contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau** du lac tout en se battant pour **défendre le loisir pêche** au plan d'eau de l'Ailette. Le Syndicat Mixte de l'Ailette a mis en place un groupe de travail, auquel participe la Fédération, afin de déterminer les **actions à mettre en œuvre et suivre leur efficacité**. Celui-ci devrait se réunir à l'automne.

Parmi les actions identifiées dans l'étude menée par le SMA : mise en assec des queues d'étang, limitation de l'amorçage, interdiction de nourrissage des animaux, maintien des pratiques actuelles d'empoissonnement, limitation du faucardage, création de roselières…

Plus d'informations vous seront communiquées prochainement.

Cyanobactéries* : Voir bulletin d'info n°31 (janvier/février/mars 2016)

Championnat de France Feeder

Cocorico, la **section concours de la Gaule Laonnoise**, a été sacrée **championne de France des clubs de pêche à la plombée** (Feeder) les 27 et 28 mai dernier sur la Vienne à Availles Limouzine (86).
L'équipe était composée de Bruno HABETS, Manuel GOUILLEUX, Olivier DEFROCOURT et Thomas VERBRUGGHE (remplaçant et coach: Julien THIBAUVILLE / Coachs: Frédéric FOURMY, Didier GOUILLEUX et Yves MARGERIN).
Ainsi, la SC Gaule Laonnoise représentera la France, la féderation de pêche de l'Aisne et le CD 02 au **championnat du monde de pêche à la plombée** courant mai 2018 en Biélorussie.

Grand jeu marquage de poissons 2017

Ouverture de la pêche des carnassiers généreuse pour **Christophe CHEVRIN** qui a capturé ce joli **brochet de 80 cm**, aux **plans d'eau fédéraux du Canivet**.
Brochet qui était marqué du fameux spaghetti rouge! M. CHEVRIN remporte donc sa **carte de pêche 2018** !
C'est avec un leurre souple animé au dessus des herbiers que le poisson a été capturé puis **remis à l'eau** après la photo !
A ce jour, les brochets des plans d'eau des Caurois, la Frette et du Canivet ont été capturés !
Pour les pêcheurs de carpes ou cyprinidés, seule une carpe a été prise (aux plans d'eau du Canivet !) Toujours pas de tanche.. Profitez des beaux jours qui arrivent pour tenter votre chance !

Restauration d'une frayère à Brochets

Les **travaux de restauration** d'une frayère à brochets sur l'Oise à Brissy-Hamégicourt viennent de se terminer. Ces travaux, d'un montant d'environ 13 000 €, ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 10% par la FNPF et 10% par la FPPMA02.
Ils ont consisté en un **déboisement** de la parcelle, des **travaux de terrassement** avec export de terre puis un **ensemencement** de la parcelle terrassée.

Un **ouvrage** permettant de maintenir le niveau d'eau en cas de variation brutale des niveaux d'eau lors de la fraie a aussi été conçu. Il sera géré par l'AAPPMA de Ribemont.

La FPPMA02 tient à remercier la commune ainsi que Monsieur DESMAZES pour la mise à disposition de leurs parcelles.

RTE

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique
1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY
Tél : 03 23 23 13 16 Mail : fed peche 02@wanadoo fr
Site : www federationpeche fr/02 ou www facebook com/peche02